

DSC Service Social Etudiants Campus du Solbosch Av. F. Roosevelt, 50 CP 185

1050 Bruxelles +32 (0)2 650 20 14 sse@ulb.be

DEMARCHES A SUIVRE POUR INTRODUIRE UNE DEMANDE D'AIDE FINANCIERE AU SERVICE SOCIAL ETUDIANTS

ANNEE ACADEMIQUE 2025-2026

Du 25 août 2025 au 24 avril 2026

1) Rendez-vous sur votre portail Mon ULB, dans la rubrique : dossier au Service social étudiants

Mon dashboard

Mes études

Mon secrétariat virtuel

Ma faculté

Mes services

Besoin d'aide?

MonULB (Students)

Mon secrétariat virtuel

Ma situation financière

Ma demande d'aide financière

dossier au Service social étudiants

- 2) Remplissez le **questionnaire** afin de savoir si vous entrez dans les critères d'accès à notre service.
- 3) Si vous répondez à l'ensemble des critères d'accès, vous pouvez compléter le **formulaire** de demande d'aide financière.
- 4) Une fois ce formulaire complété, vous serez redirigé vers une plateforme pour **numériser tous les documents** nécessaires.

Une fois le formulaire complété ET tous les documents numérisés, veuillez envoyer un mail à l'adresse suivante : sse@ulb.be

NB : sans l'envoi de cet email, votre demande ne sera pas traitée !!!

Veuillez indiquer dans votre mail:

- Nom, prénom et numéro de matricule ULB
- L'objet de votre demande

Attention, les demandes d'aides financières sont à envoyer

du 25/08/2025 au 24/04/2026

Aucune demande ne sera traitée ni <u>avant</u> ni <u>après</u> ces dates !

Tout dossier incomplet (*) au 24/04/2026 sera classé sans suite.

(*) Par dossier « incomplet », comprenez :

- un ou plusieurs document(s) manquant(s)
- un document inadéquat
- un document incomplet (pages(s) manquante(s))



DSC Campus du Solbosch Service Av. F. Roosevelt, 50 CP 185

Social 1050 Bruxelles Etudiants +32 (0)2 650 20 14 sse@ulb.be

LISTE DES DOCUMENTS A NUMERISER SUR VOTRE PORTAIL MONULB

Etudiants de nationalité belge ou assimilés belges

ATTENTION: merci de ne charger QUE des documents au format PDF

Après avoir complété le formulaire, tous les documents demandés ci-dessous sont à numériser dans l'onglet **DOSSIER NUMERISE** :



- Une composition de ménage récente de la commune dans laquelle je réside. Elle doit être datée entre le <u>1^{er} juillet</u>
 2025 et le 31 octobre 2025.
- Une copie <u>recto-verso</u> de ma carte d'identité.
- Une vignette de la mutuelle.
- Transports en commun :
 - STIB: attestation du transporteur disponible via Bootik ou Kiosk OU ticket STIB avec votre nom et la date de validité + carte MOBIB
 - SNCB: attestation du transporteur ou carte train avec montant + Carte MOBIB + preuve de paiement
 - TEC DE LIJN: attestation du transporteur + Carte MOBIB + preuve de paiement
- > Une copie de ma carte bancaire.
- La preuve d'achat de mon abonnement ULB Sport **2025-2026** (si d'application ; disponible sur votre portail MonULB Mes paiements).
- Les avertissements extrait de rôle **EXERCICE D'IMPOSITION 2024** <u>REVENUS 2023</u> des personnes majeures figurant sur la composition de ménage : parents (exceptés les frères et sœurs) ou cohabitant(e) légal(e).
- Si j'ai introduit une demande d'allocations d'études à la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB):
 - O L'accusé de réception reçu par mail de la part de la FWB <u>ou</u> preuve d'envoi par recommandé si demande faite via courrier postal.
 - La notification avec la décision définitive si elle est déjà connue (positive ounégative).
 - O La preuve d'envoi (récépissé postal) de votre recours si vous en avez introduit un.
- > Si j'ai introduit une demande de bourse auprès d'un autre organisme (ex : bourse provinciale) :
 - O L'attestation de mon statut de boursier **ou** non boursier.
- > Si je réalise un échange (Erasmus) ou un stage durant l'année académique en cours :
 - O Mon contrat de mobilité ou la convention de stage.
 - O Mon contrat de bail sur place.
 - Frais de transport.



DSC Campus du Solbosch Service Av. F. Roosevelt, 50 CP 185

Social 1050 Bruxelles Etudiants +32 (0)2 650 20 14 sse@ulb.be

La preuve d'inscription de mes frères et/ou sœurs inscrits dans l'enseignement supérieur pour <u>2025-2026</u> (Haute Ecole ou Université).

Si mes parents sont divorcés :

- O Le jugement du Tribunal de la famille + extrait de compte avec le dernier versement perçu pour la pension alimentaire (ou attestation du SECAL)
- Attestation sur l'honneur à faire compléter par les parents (une par parent).
- Attestation récente de revenus : mutuelle / chômage avec dates et montants mensuels perçus.
- Attestation **récente** de revenus non soumis à l'impôts : SPF Handicap avec dates et montants pour l'année en cours.
- Attestation(s) récente(s) CPAS : avec montant perçus et taux + un extrait de compte avec le <u>dernier</u> versement perçu.
 Il faut numériser une attestation <u>pour chaque membre de la famille</u> qui en bénéficie.
- Bilan comptable 2023 (uniquement pour les parents indépendants).
- Toute preuve attestant d'un changement de situation financière <u>depuis 2023</u> (pension, chômage, acte de décès, ...).
- Mes fiches de salaire à partir de septembre 2025 + mon contrat de travail étudiant
- Un résumé de ma situation financière et familiale. Vous devez personnellement rédiger un document où vous expliquez votre situation actuelle.

Uniquement pour les étudiants kotteurs!

<u>NB</u> : est considéré comme « **kotteur** », l'étudiant.e belge ou assimilé belge qui a un logement étudiant car le domicile familial est trop éloigné du campus.

Documents kot :

- Le contrat de bail (dans son intégralité).
- La preuve de paiement des **3 derniers** mois de loyer <u>ou</u> de la garantie locative si j'y réside depuis moins de 3 mois.
- Une facture internet de moins de 3 mois (celle du kot!).

Documents domicile familial

- <u>Si parent(s) propriétaires(s)</u>: le tableau d'amortissement du prêt hypothécaire, la fiche fiscale 281.61 <u>et</u> le dernier précompte immobilier.
- Si parent(s) locataire(s): le contrat de bail + un extrait de compte avec le dernier loyer payé.
- Les derniers décomptes des consommations <u>annuels</u>, reçus après le relevé des compteurs : eau <u>et</u> gaz/électricité. (pas de facture mensuelle svp!)
- Si d'application : factures mazout/pellet (une année complète).
- Une attestation reprenant le montant global des allocations familiales payées pour la fratrie.